

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MADAME PAULINE QUELOZ,  
(DEPUTEE INDEPENDANTE), INTITULÉE " UN DOCTORAT POUR POUVOIR CULTIVER LA  
TERRE ? " (N°3182)**

La consultation sur le projet « Politique Agricole 2022 » s'est terminée au début mars. Le Gouvernement a transmis sa réponse et celle-ci a été présentée et débattue par le Parlement lors de la séance du 27 février 2019. La réponse à cette consultation a intégralement été transmise aux député-e-s.

**Le Gouvernement compte-t-il intervenir rapidement auprès du Conseil fédéral et de toutes les instances auprès desquelles il peut intervenir pour manifester sa désapprobation, et peut-il nous assurer de son engagement total dans ce dossier pour faire stopper immédiatement ce projet déraisonnable du Conseil fédéral ?**

Le Gouvernement jurassien rejette fermement la proposition du Conseil fédéral. Il estime que l'obligation d'une formation tertiaire (brevet) pour l'obtention des paiements directs est trop exigeante et que le certificat fédéral de capacité (CFC) d'agriculteur est suffisant. Ce refus a été clairement évoqué à la tribune du Parlement lors de la séance du 27 février 2019. Il suit le dossier et ne manquera pas de rappeler l'exagération de cette nouvelle obligation. Par ailleurs, pratiquement tous les cantons refusent un tel renforcement des conditions de formation pour l'octroi des paiements.

Néanmoins, le Gouvernement relève qu'au vu de la complexité et des hautes exigences que requiert le métier d'agriculteur, une formation de base minimale de niveau CFC est nécessaire. Dès lors, l'exigence minimale d'un CFC n'est pas excessive. Une telle formation facilite la compréhension et l'adaptation au monde qui nous entoure. Dès lors et au vu des défis importants que doivent relever les paysans, le Gouvernement encourage tous les jeunes qui se forment au métier d'agriculteur de parfaire leurs connaissances jusqu'au niveau du brevet, voire de la maîtrise ou d'une haute école d'agronomie. Il est indéniable qu'une formation tertiaire constitue un atout majeur pour affronter l'avenir dans le domaine agricole aussi.

Delémont, le 28 mai 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt